



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Valence, le **DATE**

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS ET DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ : 16 NOUVEAUX DISPOSITIFS DE RECUEIL EN DRÔME**

Les délais de prise de rendez-vous pour la délivrance de cartes d'identité et de passeports ont augmenté au niveau national depuis la fin de l'année 2022. En Drôme, le délai moyen est actuellement de 74 jours.

Dans ce contexte, le ministère de l'Intérieur a lancé un plan d'urgence visant à réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, notamment avec l'installation de 500 nouveaux dispositifs de recueil (DR) des demandes de titres d'identité dans les prochaines semaines.

En Drôme 22 communes étaient équipées de dispositifs de recueil. 6 nouveaux Dispositifs de Recueils (DR) avaient été sollicités en 2022 et sont d'ores et déjà opérationnels :

- DONZÈRE,
- LORIOLE SUR DRÔME (service prochainement ouvert),
- REMUZAT,
- SAINTE EULALIE EN ROYANS,
- SAINT PAUL TROIS CHÂTEAUX,
- 1 DR supplémentaire pour la commune de SAINT-RAMBERT-D'ALBON;

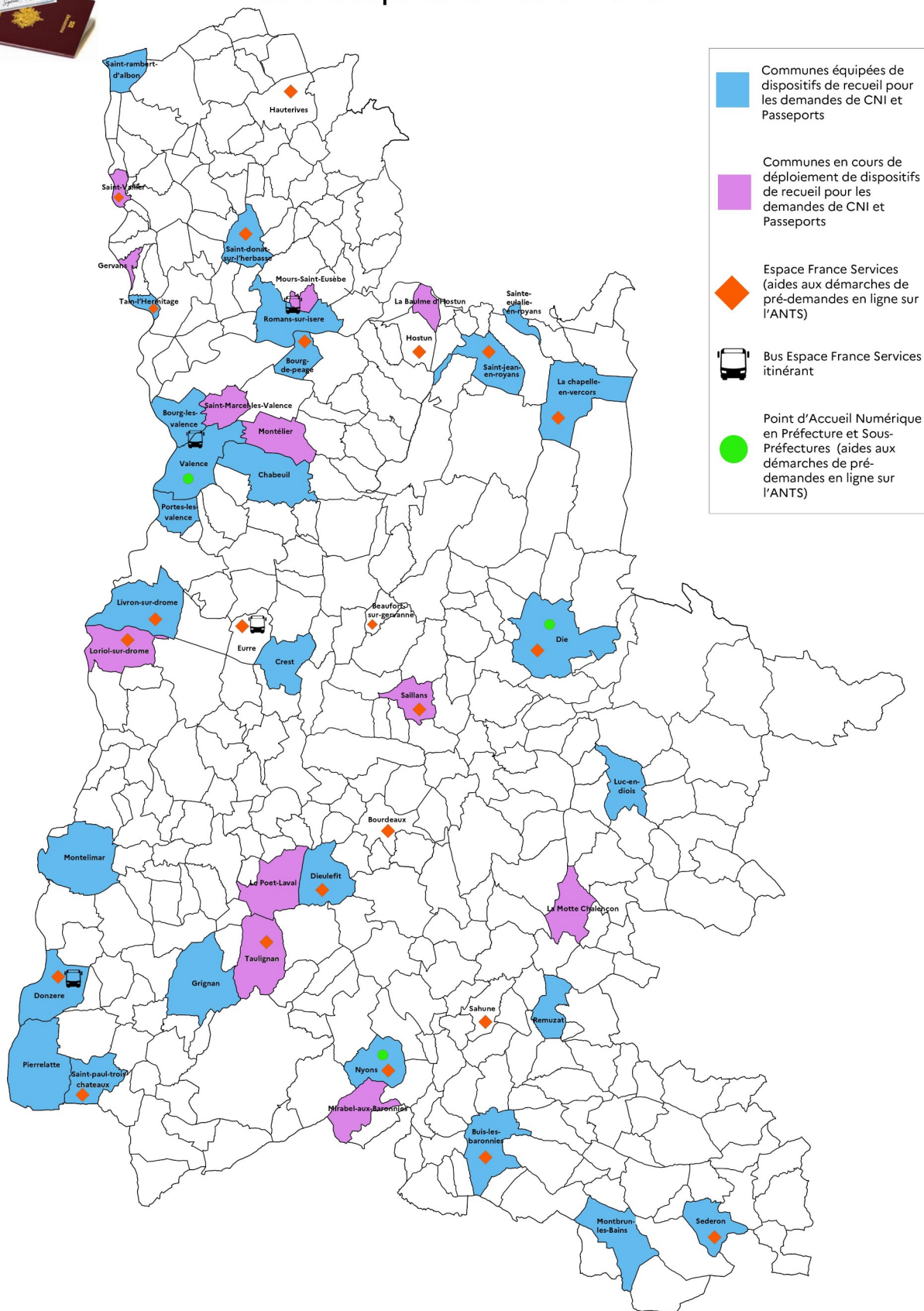
En 2023, les 10 communes drômoises qui se sont portées candidates pour l'installation d'un dispositif de recueil dans leur mairie ont été retenues par le ministère de l'Intérieur. L'État engage ainsi dans les prochaines semaines l'installation de ces équipements dans les nouvelles communes suivantes :

- LA BAUME D'HOSTUN
- GERVANS,
- MIRABEL AUX BARONNIES,
- MONTÉLIER,
- LA MOTTE CHALENCON,
- MOURS SAINTE EUSEBE,
- LE POET LAVAL,
- SAILLANS,
- SAINT MARCEL LES VALENCE,
- SAINT VALLIER,
- TAULIGAN.

En Drôme, les usagers pourront ainsi se rendre dans l'une des 38 communes équipées pour déposer une demande de carte nationale d'identité ou de passeport. Certaines mairies disposent de délais de rendez-vous très courts.



## Dépôt des demandes de CNI et Passeports dans le département de la Drôme



MAJ : 15/03/2023

## LES CONSEILS ET BONNES PRATIQUES POUR FACILITER LES DÉMARCHES DES USAGERS

### Conseil n°1 : Ne déposer une demande qu'en cas de nécessité

x Il n'est pas obligatoire de refaire ses pièces d'identité lorsque l'on change d'adresse.

### Conseil n°2 : Anticiper et regrouper les demandes

x Pour les élèves et étudiants : ne pas attendre la fin de l'année scolaire ou le printemps 2023 pour réaliser les demandes de titres d'identité ou de voyage ;

x Pour les salariés ayant vocation à travailler à l'international : ne pas attendre la fin de validité des titres pour en demander le renouvellement ;

x Pour tous les usagers et avant de réserver un titre de voyage : vérifier la validité des titres et vérifier les conditions d'entrée vers le(s) pays de destination en consultant le site internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) rubrique « je pars à l'étranger » puis « je consulte les conseils par pays/destination ».

### Conseil n°3 : Utiliser – à chaque fois que cela est possible – la pré-demande en ligne

La pré-demande en ligne se fait en moins de 5 minutes via le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) (<https://ants.gouv.fr/>), et permet de fluidifier les démarches et de réduire les délais de prises en charge dans les services communaux. En cas de difficulté, les 27 espaces France Services et Points d'Accueil Numériques de la Drôme sont mobilisés pour accompagner les usagers.

Une fois la pré-demande en ligne réalisée, les usagers peuvent prendre rendez-vous dans l'une des communes drômoises équipées, quelle que soit leur commune de résidence.

### Conseil n°4 : Ne prendre qu'un seul rendez-vous par demande

La réservation de différents créneaux dans plusieurs mairies par un seul usager entraîne l'engorgement et à la désorganisation des plannings communaux. Un seul rendez-vous dans une seule mairie suffit. Lorsqu'un créneau a été attribué par une commune, l'utilisateur est invité à s'y présenter ou, en cas d'imprévu, à informer la mairie le plus tôt possible. Le choix de la commune est libre et n'est pas lié au lieu de résidence.

**Nouveauté : un moteur de recherche de rendez-vous est disponible afin de vous faciliter la prise de rendez-vous en mairie pour une première demande ou le renouvellement de vos titres d'identité. Pour y accéder, rendez vous sur le site : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>**

